

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

À une **séance extraordinaire** du conseil municipal de la Ville de Magog, tenue **le mercredi 29 mars 2023 à 16 h 45**, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Sont présents les conseillers Josée Beaudoin
Nathalie Laporte
Jean-Noël Leduc
Jean-François Rompré
Jacques Laurendeau

Sont absents les conseillers Samuel Côté
Sébastien Bélair

Sous la présidence de Monsieur Bertrand Bilodeau.

Est également présente la greffière, Me Marie-Pierre Gauthier.

Est absente la Mairesse Madame Nathalie Pelletier.

Sont également absents le directeur général, Me Jean-François D'Amour et la directrice générale adjointe, Me Sylviane Lavigne.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR
3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES
 - 3.1) Adoption du Règlement 3401-2023 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application.
4. AFFAIRES NOUVELLES
5. QUESTIONS DES CITOYENS
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les différentes résolutions adoptées par le conseil municipal sont présentées sommairement par les membres du conseil. Il faut se référer au procès-verbal qui sera disponible ultérieurement pour avoir le texte exact de celles-ci.

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

1. 124-2023 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par la conseillère Josée Beaudoin

Que l'ordre du jour de la présente séance soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

Il n'y a aucune question portant sur l'ordre du jour.

3. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

3.1. 125-2023 Adoption du Règlement 3401-2023 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application

Le maire suppléant indique que ce règlement a pour objet d'établir les tarifs d'électricité et les conditions de leur application à compter du 1^{er} avril 2023.

Le maire suppléant indique également que le règlement comporte les modifications suivantes par rapport au projet de règlement déposé lors de l'avis de motion, soit :

- les formules de calcul qui n'apparaissaient pas au projet déposé ont été ajoutées;
- certains montants de la structure du tarif MA prévue à l'article 8.10 ont été modifiés.

IL EST proposé par la conseillère Nathalie Laporte

Que le Règlement 3401-2023 établissant les tarifs d'électricité et les conditions de leur application soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. AFFAIRES NOUVELLES

La présente séance est une séance extraordinaire et en conséquence, aucun point ne peut être ajouté à l'ordre du jour puisque les membres du conseil municipal ne sont pas tous présents.

5. QUESTIONS DES CITOYENS

Questions d'intérêt particulier

Les personnes qui désirent poser des questions sont invitées à remplir un formulaire d'identification et à le remettre à la greffière à la fin de la séance. Ce formulaire est disponible à l'entrée de la salle. Il permettra à la Ville de communiquer avec les citoyens pour éclaircir une question posée ou pour y répondre lorsque la question comporte un intérêt particulier. Il n'est pas nécessaire de le remplir plus d'une fois.

PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAGOG

Les personnes qui désirent poser des questions sont invitées à le faire en direct, par téléphone ou par le biais de la page Facebook de la Ville, lors de la télédiffusion ou la webdiffusion de la séance.

Questions des personnes présentes, transmises via Facebook ou par téléphone :

Aucune question.

6. 126-2023 LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST proposé par le conseiller Jean-Noël Leduc

Que, l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit levée vers 16 h 50.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Maire suppléant

Greffière